

Réforme de l'administration publique

SOFRECO

ACTEUR : SOFRECO

SOFRECO est une société de conseil, d'ingénierie et de formation, réalisant la majorité de son activité à l'international.

DÉPARTEMENT : Gouvernance et management public

Site Internet : www.sofreco.com

Page Internet de SOFRECO sur la gouvernance et le management public :

http://www.sofreco.com/FR/formArticle.awp?P1=FR_19

MOYENS D'ACTION :

- **Ingénierie et assistance technique :** études de projets et de procédés, ingénierie de base (achat et inspection d'équipements, supervision de chantier, mise en route, planning et contrôle des coûts) assistance à la réalisation et supervision de la réalisation.
- **Conseil** stratégiques, légaux, organisationnels, études, audit, suivi-évaluation, etc.
- **Formation :** création, transformation ou réhabilitation d'organismes de formation ; conception et réalisation de produits de formation ; formation de formateurs ; identification des besoins en formation, établissement et mise en œuvre de plans de formation, évaluation des résultats ; réalisation d'actions de formation (séminaires et ateliers, formation-action, formation « sur le terrain », voyages d'études, élaboration de manuels de formation).
- **Partenariat** avec des grandes institutions internationales de coopération et d'aide au développement, notamment la Commission Européenne, la Banque Mondiale, les banques régionales de développement et les coopérations bilatérales.

ZONES GÉOGRAPHIQUES d'intervention :

Europe Occidentale et de l'Est, Balkans, Turquie, Caucase
Rive sud de la Méditerranée, Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale, Afrique de l'Est et du Sud
Asie Centrale et du Sud,
Amérique Latine, Caraïbes et Pacifique

MONTANT ALLOUÉ à la réforme de l'administration publique : NC**DÉFINITIONS de la réforme de l'administration publique :**

S'il est indispensable d'organiser l'implication des populations bénéficiaires dans le processus de développement, il n'est pas moins essentiel de renforcer les administrations publiques, aux niveaux central, régional et local. L'application des principes de bonne gouvernance conduit à améliorer leur management et leur fonctionnement, et donc leur capacité à fournir des services fiables, transparents et adaptés aux besoins des bénéficiaires (citoyens et entreprises), avec des effets positifs directs et indirects sur l'économie ainsi que le climat politique et social.

AXES D'INTERVENTION pour la réforme de l'administration publique :**1. Réforme de la fonction publique :****a) Gestion de la performance**

- Révision des organigrammes, mise en place de procédures de gestion plus performantes et plus fiables, élaboration de manuels de procédures, formation des utilisateurs.
- Établissement de règles et de procédures claires pour le recrutement des fonctionnaires, la carrière professionnelle et la promotion (principes de concurrence et d'évaluation des performances).
- Appui à la rédaction des législations et réglementations.

b) Formation

- Évaluation des besoins de formation.
- Conception et mise en œuvre de plans et de programmes de formation.
- Conception de programmes d'études et de systèmes de formation.
- Études de faisabilité, conception d'institutions de formation et appui à leur création.

2. Restructuration de la machinerie gouvernementale :

- Analyse des attributions, de l'organisation, des procédures et des méthodes, et des ressources humaines des administrations publiques.
- Appui au processus de décentralisation : étude des modalités de financement des collectivités locales en vue de la mise en place effective de la décentralisation, appui - notamment par des actions ciblées de formation - aux autorités municipales et régionales pour l'amélioration de leurs capacités de management, de programmation et de gestion, etc.

Réforme de l'administration publique

- Appui au développement de partenariats public-privé.

3. Réforme des procédures d'élaboration des politiques :

- Amélioration de l'accès à l'information publique.
- Développement de la participation des populations à la planification, aux procédures de décision et aux institutions.
- Appui au renforcement de la participation des populations au développement local.

4. Gestion de finances publiques :

a) Finances publiques :

- Mise en œuvre de réformes budgétaires d'ensemble
- Analyse et appui à la révision des procédures d'exécution des dépenses publiques.
- Appui à la réforme du plan comptable de l'État et assistance technique à la certification des comptes publics.
- Établissement d'un plan directeur et rédaction de spécifications pour l'informatisation des procédures de finances publiques.
- Rédaction de textes législatifs et réglementaires.

b) Administrations fiscales et douanières

- Transposition des « Acquis Communautaires » de l'UE dans la législation nationale des pays candidats.
- Développement institutionnel et décentralisation dans les administrations fiscales et douanières.
- Révision des systèmes de gestion des ressources humaines des administrations fiscales et douanières.
- Introduction de systèmes de gestion modernes (planification stratégique, audit interne, etc.) dans les administrations fiscales et douanières.
- Harmonisation des procédures douanières et des méthodes de travail en conformité avec les meilleures pratiques de l'UE.
- Appui à la rédaction de textes de loi.

MODALITÉS D'INTERVENTION pour la réforme de l'administration publique :

- Participation de la société civile
- Adaptation aux besoins des bénéficiaires (publics et privés)
- Mise en place de partenariats dans les secteurs public et privé
- Renforcement des Capacités
- Éthique des fonctionnaires : développement de « codes de déontologie »
- Renforcer la participation
- Renforcement du contrôle budgétaire et financier

APPROCHE

Vocabulaire utilisé et approche de la gouvernance :

SOFRECO travaille avec les bénéficiaires institutionnels, le secteur privé et la société civile et met en avant l'avantage d'une expérience multisectorielle et multiculturelle ainsi que l'intérêt de faire travailler ensemble différents métiers.

Pour Sofreco, la « bonne gouvernance » signifie en particulier :

- Renforcement des mécanismes de légalité, de contrôle et de responsabilisation pour que l'administration publique réponde aux normes européennes.
- Appui à l'amélioration des rapports entre l'administration et les citoyens.
- Appui à la lutte contre la fraude et la corruption par la modernisation du cadre réglementaire et organisationnel de l'audit dans le secteur public et la conception de nouveaux systèmes ou de nouvelles procédures.

MOT CLÉ : développement durable

PRINCIPES CLÉS :

- Priorité à l'appropriation par les bénéficiaires,
- Des solutions flexibles, pratiques et adaptées,
- Création d'une dynamique de changement participatif et pérenne.